



**4 – PREMIERS SECOURS**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste, si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:  
Retirer le produit de la bouche.  
Consulter immédiatement un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :  
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.  
Consulter un médecin si nécessaire.

**5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****- Moyens d'extinction**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****- Précautions individuelles**

Comme pour le contrôle de l'exposition.

**- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter le produit pur : se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de Nettoyage**

Endiguer et absorber sur support inerte.  
Laver les résidus à grande eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**7 – MANIPULATION ET STOCKAGE****MANIPULATION**

Manipuler en évitant les projections.

**STOCKAGE**

Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé.  
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

**8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

Protection des mains: non nécessaire dans les conditions normales

d'utilisationEQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL : lavabo.

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Liquide opaque blanc, légèrement parfumé.

**PH**

à 20°C : 8.0 à 8.5

**Température de changement d'état**

non déterminé

**Point d'éclair**

non applicable

**Caractéristique d'explosivité**

non explosif

**Densité**

à 20°C : 1.02 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité**

Miscible à l'eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**10- STABILITE ET REACTIVITE**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.  
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :

- Peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- Yeux: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: non applicable
- ingestion: ne provoque pas d'irritation sauf en cas d'ingestion importante de produit.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

**13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 16 03 06 (déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubri 16 03 05)

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.

IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses.  
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique (EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzène				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alogénés				
Halogénés				
Savons	X			
Zéolites				
Polycarboxylates				

**CONSERVATEURS : Présence**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
Référence Internationale: MSDS4882 - Vers.1 (11/03/2004)  
602750/005 (03/10/2003)  
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.  
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

A N N E X E  
=====

Liste des phrases R  
(AISD 16/10/02)

-----

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflammable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles